



## Droit distribution avis aux habitants d'une commune

Par **Ginger14**, le **30/06/2014** à **23:46**

[fluo]Bonjour,[/fluo] (politesse indispensable)  
Merci de me dire si j'ai le droit, en tant que citoyenne habitant dans une commune de 1.700 habitants, de déposer dans les boîtes aux lettres des villageois, une "lettre ouverte" d'informations pour expliquer la situation que je suis en train de vivre.  
Les faits : j'ai un différent avec le maire et 14 des élus (ceux qui sont passés aux élections municipales, j'étais personnellement sur la liste d'opposition avec notamment quatre personnes actuellement siégeant au conseil avec la liste sortante). Ce différent concerne ma situation de bénévole à la bibliothèque municipale, les élus ne veulent plus que je sois bénévole car ils n'ont pas accepté un courrier que je leur ai envoyé en réponse à un premier courrier de la mairie me disant qu'ils n'avaient pas besoin de mes services durant trois mois. J'ai de fortes présomptions comme quoi ils veulent m'évincer du fait que j'étais sur la liste d'opposition.  
Ai-je le droit d'utiliser, pour montrer à l'ensemble de la population ce qui se passe, la voie du message écrit distribué en grande quantité et si oui y'a-t'il des choses interdites d'écrire du fait qu'il s'agit du maire et d'élus ?  
Merci de votre attention.